

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202207/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et
d'affichage : 04/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 12 juillet à dix-huit heures et
quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 17

le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 juillet 2022 s'est réuni
à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRESENTS : MMES et MM ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie,
LEBOUC Jacky, LOMBRICI Marie, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, MOULIN Delphine, ROBIN Murielle,
URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

ABSENTS ET EXCUSES :

M. LANDRY Jacques qui donne procuration à VIRIEUX Jean-François
M. LELASSEUX Patrick qui donne procuration à M. BRETEAU Franck
Mme ROPARS Martine qui donne procuration à M. ANNIC Régis
M. PRE Julien
M. LEFFRAY Stéphane

Mme HUBERT Florence est élue secrétaire de séance.

FIXATION DU MONTANT DU LOYER DE LA FUTURE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

Afin de permettre aux assistantes maternelles de faire leurs projections financières, il convient de fixer le
montant du loyer qui leur sera demandé à l'ouverture de la MAM.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de loyer de 500€/mois, avec une indexation sur
l'indice de référence des loyers (le trimestre de référence sera celui de l'entrée dans les lieux). Il charge le
maire de signer tous les actes afférents à ce dossier.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 18 JUIL, 2022